

CRISE DU COVID 19 : LES PROFESSIONNELS DE LA VOLAILLE FRANCAISE INQUIETS DE LA POURSUITE DES IMPORTATIONS DES PAYS TIERS EN EUROPE

Alors que le deuxième mois de confinement vient de débuter, les professionnels de la volaille de chair se sont mobilisés et ont tous répondu présents à l'appel du Gouvernement pour assurer la continuité économique et alimentaire du Pays. Cependant, compte tenu de la fermeture des restaurants et des écoles, des stocks se constituent. Ils pourraient atteindre, fin juin, plus de 30 millions de volailles. Aussi, ANVOL a sollicité le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation Didier Guillaume, pour demander en urgence :

- une régulation des importations en provenance des pays tiers,
- une meilleure mise en avant de l'origine française des volailles en Restauration Hors Domicile ,
- une aide au stockage privé,
- une aide financière pour mettre en œuvre un plan de sauvegarde, en cours d'élaboration par l'Interprofession ANVOL, en faveur de certaines filières qui risquent de disparaître comme le canard, la pintade, la caille, le pigeon ou encore le poulet de Bresse.

→ Stockage supplémentaire

Sur le marché du poulet et de la dinde, la réorganisation rapide et efficace de la filière a permis à une partie des volumes traditionnellement destinés à la Restauration Hors Domicile d'être réorientée vers la distribution alimentaire. Si la perte globale de volume sur ces deux productions a pu être limitée, la concurrence agressive des importations a en revanche entraîné la création de stocks très importants (déséquilibre filets, cuisses, ailes), la destruction massive d'œufs dans les couvoirs et de cheptels chez les reproducteurs.

En revanche, les filières canard, pintade, caille, pigeon et poulet de Bresse sont dans des situations catastrophiques. Les ventes ont diminué, atteignant jusqu'à -80 % pour certaines filières. Dans ces conditions, les stocks s'accumulent dans les entreprises et les éleveurs se retrouvent sans activité et sans revenu. Cette situation entraîne l'impossibilité de mettre en place des poussins dans les élevages alors que les stocks de viande s'accumulent dans les frigos.

La profession estime que les stocks de viande de volaille à fin juin seraient de 40 000 tonnes. Dans ce contexte, **la filière souhaite que l'aide au stockage privé soit élargie à la volaille.**

→ Régulation des importations

Parallèlement, la France doit obtenir de la Commission européenne l'ajustement des importations en provenance des pays tiers pour le second semestre 2020. La profession ne peut pas accepter que les éleveurs soient au chômage alors que les importations se poursuivent normalement. Ce phénomène est général dans toute l'Europe. Elle demande rapidement un signal fort !



→ Mise en avant de l'origine française

Par ailleurs, pour identifier l'origine française, la filière demande **que le décret qui prévoit l'obligation d'étiquetage de l'origine des viandes brutes en restauration** (décret attendu pour début juillet) **soit étendu aux produits élaborés et transformés de volaille.**

De plus, ANVOL demande que l'indication de l'origine des viandes soit obligatoire dans les appels d'offre des collectivités.

Enfin, pour favoriser l'écoulement des stocks constitués, **ANVOL s'associe pleinement à l'initiative d'INTERBEV qui vise à ouvrir la possibilité de privilégier une origine pour certains lots spécifiques dans le cadre de la commande publique** via la rédaction d'une ordonnance qui s'inscrirait dans le cadre de mesures exceptionnelles permises par l'article 219 du règlement 1308/2013 portant Organisation Commune des Marchés.

→ Élaboration d'un plan de sauvegarde

La filière va solliciter les pouvoirs publics pour l'aider à financer **un plan de sauvegarde des filières en difficulté.** Il prévoira les modalités de préservation des reproducteurs et les aides pour accompagner les éleveurs en difficulté. Un chiffrage des pertes est en cours sur chacun des maillons des filières concernées. Ce plan de sauvegarde est fondamental pour éviter de voir disparaître des fleurons de la gastronomie française : canards, pintades, cailles, pigeons.

À propos de l'Interprofession ANVOL :

ANVOL est l'interprofession volaille de chair. Créée dans la dynamique des États Généraux de l'Alimentation, ANVOL a été officiellement reconnue par arrêté en septembre 2018. Elle réunit 20 organisations représentatives de l'ensemble des maillons de la filière de la volaille de chair : depuis l'accoupage jusqu'à la distribution et la restauration.

La filière Volaille de Chair représente environ 100 000 emplois en France, dont 34 000 dans les élevages, pour un chiffre d'affaires d'environ 6,8 milliards d'euros en sortie abattoirs.

ANVOL pilote un plan de filière ambitieux dont l'objectif majeur est la reconquête du marché national, tout en prolongeant les actions en faveur du bien-être animal et la préservation de l'environnement.

L'équipe ADOCOM-RP vous remercie de votre attention.

Tél. : Sandra 06.48.55.25.06 / Arnault 06.11.21.67.67

Courriel : adocom@adocom.fr

ADOCOM®-RP

AGENCE DOGNIN COMMUNICATION

11 rue du Chemin Vert - 75011 Paris - Tél : 01.48.05.19.00 - Fax : 01.43.55.35.08

e-mail : adocom@adocom.fr - site : www.adocom.fr

Qualification : Agence Certifiée OPQCM

